PROCES - VERBAL 3/2014

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 30 AVRIL 2014 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

		<u>Pages</u>
•	Présences, adoption du procès-verbal du 12 mars 2014	2
•	Communications du Bureau	3
•	Communications du Président	3 - 4
•	Communications de la Municipalité	4 - 5
	• Ordre du jour :	5 - 6
	- Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale, Madame Susanne BERGER, de l'Union Démocratique du Centre, en remplacement de Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY, décédé	6
	- Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY, de l'Union Démocratique du Centre, décédé	6
	- Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des Finances	7
	- Pétitions modulables de A et G de Madame Nadia Privet, consultation citoyenne sur la « Requalification de la rue de la Poste et de l'avenue Samson-Reymondin »	7 - 8
	 Motion du PLR pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit - Motion de l'Union Pulliérane pour un plan directeur du trafic à Pully 	8 - 10
	- Préavis 06/2014 Evolution de l'environnement du travail informatique	10 - 11
	- Préavis 07/2014 Rue du Midi – Rue de Centre Renouvellement des conduites industrielles – Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux -	11 10
	réfection de la chaussée	11 - 19

19 - 20

- Préavis 08/2014 Acceptation d'un legs
- Préavis 09/2014 Parking du Pré de la Tour Restructuration des crédits obligations hypothécaires 20
- Propositions individuelles
 - Monsieur Richard GOLAY
 Motion « Cité de l'énergie 2012 » du 8 février 2012
 21 22
- Divers
 - Monsieur Richard PFISTER Réforme du Règlement du Conseil 22
 - Madame Annie MUMENTAHLER Fermeture du Parking de la Clergère le 3 mai 2014 22- 23

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 82 présents rejoints par 5 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 11 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Lucienne VASSEROT ; Isabelle KRENGER ; Christine SORENSEN ; MM. Olivier BURNET ; Marc EHRLICH ; Ernest MOSER ; Ernest HUNZIUKER ; Roger MERMOUD ; Léopold CORDEY ; Cyrille PIGUET ; Jean-Blaise PASCHOUD.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer les représentantes de la presse qui nous font l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional, et Madame Marie NICOLIER de 24HEURES.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 12 mars 2014 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

Le Président demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

Le Président constate qu'il y a une magnifique décoration florale et il remercie les responsables de cette décoration.

1. <u>COMMUNICATIONS</u>

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président n'a qu'une communication. C'est la triste nouvelle du décès de la sœur de notre Conseillère Municipale Madame Lydia MASMEJAN, Madame Jacqueline FEY. Le Président a représenté le Conseil au culte donné en son souvenir à Payerne.

1.2.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

31 mars 2014 Rencontre annuelle des chefs d'entreprises et sociétés. Nous avons eu droit à une conférence passionnante et très vivante de Monsieur Alessandro Di Benedetto. Un navigateur solitaire de la course du

Vendée-globe et de la transat Jacques Vabres.

7 avril 2014 Cérémonie de commémoration de l'anniversaire de la mort du Général

Guisan

12 avril 2014 Madame Nathalie JAQUEROD a représenté le Bureau à l'apéritif

de l'ouverture du Tennis Club de Pully.

2. <u>COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE</u>

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

A travers sa campagne Cité d'eau, Pronatura encourage les communes à aménager des plans marais, étangs, afin de favoriser la sauvegarde des batraciens. Madame la Conseillère Simone COLLET estime que Pully pourrait répondre favorablement à cette campagne sans dépenser une somme importante. Comme mentionné oralement lors de la dernière séance du Conseil communal, il est important de préciser que plusieurs mesures ont été prises récemment pour favoriser la sauvegarde des batraciens et plus globalement la biodiversité sur le territoire communal. En plus des étangs et mares existants au collège Arnold Reymond, à Rochettaz et aux Monts-de-Pully, un biotope a été récemment créé avec le concours de diverses associations de la nature lors de l'assainissement des anciennes buttes de tir. Dans le même ordre d'idées, il existe sur le territoire de la commune au chemin du Stand une zone de migration des salamandres. Cette dernière fait l'objet d'une attention toute particulière, la route est fermée à la circulation à certaines périodes de l'année. En ce qui concerne les projets futurs, différentes mesures sont également prévues dans le cadre de la renaturation de Paudèze et de ses berges. Un bureau d'ingénieur en environnement et un bureau d'étude biologique participent d'ailleurs à ces études. A ce stade il est d'ores et déjà prévu d'intégrer des mesures favorisant la biodiversité comme par exemple des rampes pour la petite faune. Ce projet sera mené en étroite collaboration avec les services cantonaux. Ainsi, de l'avis de la Municipalité, les mesures prises jusqu'ici répondent de manière satisfaisante à la demande de Pronatura. Je vous remercie pour votre attention.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Mon intervention a pour but de vous tenir au courant de l'avancement du projet des Boverattes depuis la dernière décision prise par le Conseil. Suite à la décision prise par vous-mêmes d'attribuer le droit de superficie sur le terrain des Boverattes à la Vaudoise, la Municipalité a signé le contrat de droit de superficie avec le lauréat le 16 janvier 2014 en présence du notaire. Dans le règlement du concours il avait été établi que le superficiaire devait lancer un concours d'architecture pour désigner le lauréat dans un délai de 7 mois dès la signature du droit de superficie, la Vaudoise a déjà lancé ce concours d'architecture sur la base d'un règlement qui a été signé par le jury et les représentants de la Municipalité. Il est prévu que le lauréat soit désigné en septembre 2014, avec la présentation d'un avant-projet. D'ici la fin de l'année il y aura donc un projet avec un dossier de mise à l'enquête et en janvier 2015 environ, il y aura un dépôt d'une demande d'autorisation pour la construction. Le démarrage des travaux et donc prévu en mars 2016 et si tous les délais sont tenus la mise en location reste comme prévue pour janvier 2018 et la Municipalité s'appliquera pour que tous ces délais soient respectés et que le projet avance au mieux et le plus rapidement possible.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis et que pour la première fois depuis qu'il préside ce Conseil, l'ordre du jour n'est pas modifié.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

- **1. Assermentation** d'une nouvelle Conseillère communale, Madame Susanne BERGER, de l'Union Démocratique du Centre, en remplacement de Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY, décédé
- **2. Election** d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY, de l'Union Démocratique du Centre, décédé
- 3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances
- 4. Pétitions modulables de A à G de Madame Nadia Privet, consultation citoyenne sur la « Requalification de la rue de la Poste et de l'av. Samson-Reymondin »

Commission des pétitions

5. Motion du PLR pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit – Motion de l'Union Pulliérane pour un plan directeur du trafic à Pully

Présidence: Monsieur Dimitri SIMOS

Membres: Madame Nicolette PANIZZON, Messieurs Jean-Robert

CHAVAN, Rocco GIANNUZZI, Philippe HALDY, Mauro

PASCALE, Richard PFISTER, Yannick ROCHAT, Philippe WEBER

6. Préavis 06/2014 Evolution de l'environnement du travail informatique

Crédit demandé CHF 880'000.00

Présidence: Monsieur Gérard MIELI

Membres: Madame Léna LIO, Messieurs Michel AGUET, Jean-Philippe

CLAVEL, Jean-Luc DUVOISIN, Pierre-William LOUP, Fabio

MARCHETTO, André OGAY, Jean-Marc SOTTAS

7. Préavis 07/2014 Rue du Midi – Rue du Centre

Renouvellement des conduites industrielles – Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux – réfection de la

chaussée

Crédit demandé CHF 1'630'000.00

Présidence: Madame Claire-Lise TILLE

Membres: Mesdames Verena KUONEN, Anne SCHRANZ, Claire-Lise

TILLE, Messieurs Ariel BEN HATTAR, Philippe DIESBACH, Roland DU BOIS, Jean DUTRUIT, Pyrame

JAOUET

8. Péavis 08/2014 Acceptation d'un legs

Présidence: Madame Annie MUMENTHALER

Membres: Mesdames Anne BRUNNER, Edith CAREY, Anne

SCHRANZ, Patricia DUTOIT, Danielle HARBAUGH, Messieurs François KHOSROV, Nicolas LEUBA, Yassin

NOUR

9. Préavis 09/2014 Parking du Pré de la Tour – Restructuration des crédits/

obligations hypothécaires

Présidence: Monsieur Carlos GUILLEN

Membres: Mesdames Léna LIO, Katiuska STEKEL, Anne VIREDAZ

FERRARI, Messieurs Daniel BOLENS, Frank DUCRET, Ernest HUNZIKER, Cyrille PIGUET, Jean-Jacques SCHWAB

10. Propositions individuelles

11. Divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3.1. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale, Madame Susanne BERGER, de l'Union Démocratique du Centre, en remplacement de Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY, décédé.

Madame Susanne BERGER a été proclamée élue par le Bureau. Elle peut aujourd'hui

être assermentée et participer à nos travaux.

Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer la nouvelle Conseillère Madame Susanne BERGER et il prie l'assemblée de se lever. Selon l'article 9, al. 1 du règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son Président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Madame Susanne BERGER. Selon l'article 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : « Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ». Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, elle prête serment. Elle est alors félicitée par le Président qui l'invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

3.2. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY, de l'Union Démocratique du Centre, décédé

Le Président attend une candidature.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Durant les dix derniers mois il a remplacé notre regretté Lilian GEOFFROY à la Commission des finances en tant que membre ; c'est donc tout naturellement que nous vous proposons la candidature de Monsieur Léonardo KARDUM au poste de membre de la Commission des finances. Merci de bien vouloir soutenir cette candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur Léonardo KARDUM pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

3.3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances

Le Président attend des candidatures.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Monsieur Léonardo KARDUM ayant été élu de suppléant à membre, il est donc normal d'élire un nouveau suppléant. Nous vous proposons la candidature comme suppléante à la Commission des finances, de Madame Anita BONJOUR. Titulaire de

la patente de restaurateur-cafetier, elle a eu à gérer un restaurant durant sa vie professionnelle. Proche de la retraite elle est motivée et sera disponible pour occuper ce poste. Merci de bien vouloir soutenir cette candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Madame Anita BONJOUR pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

3.4. Pétitions modulables de A à G de Madame Nadia Privet, intitulées Consultations citoyenne sur la « Requalification de la rue de la Poste et de l'av. Samson-Reymondin »

Le Président invite le président de la Commission des pétitions, Monsieur le Conseiller Richard GOLAY à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Richard GOLAY:

Je vais vous en lire succinctement la partie description, délibération et vote. La Commission des pétitions a siégé en date du 24 mars 2014. La pétition de compose en deux groupes de pétitions adressées ensemble le 3 février au Président du Conseil communal. Toutes ces pétitions sont en relation avec le même projet de réaménagement : une première pétition, dénommée « Pétition A », contenant 487 signatures, conteste de bien-fondé de la période d'essai de mise en sens unique de la rue de la Poste de février à décembre 2014. Le deuxième groupe de pétitions se compose d'une pétition dénommée « Pétition B », contenant 427 signatures qui regroupe les pétition suivantes : « Pétition C » sous-titrées « Contre le mobilier urbain suivant : plot de béton et parasols sur la rue de la Poste », « Pétition D » sous-titrée « Pour 2 îlots de places de parcs en épi de minimum 2 x 5 places ». « Pétition E », contenant 2 signatures, sous-titrée « Pour des arbres d'essences indigènes, au nord de l'axe routier de la rue de la Poste », « Pétition F », contant 2 signatures, sous-titre « Pour un parc en herbe, arbres et fleurs, (...) sur la rue de la Poste » et « Pétition G » sous-titre « Pour que le terminus des TL lignes 47 et 48 soient au pied de la face nord de la Maison pulliérane sur la rue de la Poste ». Lors des délibérations un tour de table permet de connaître les avis de l'ensemble des pétitionnaires. Une discussion sur le fond de certains sujets fait suite. Les membres s'accordent pour dire que les objets dans la « Pétition B » font l'objet de négociations en cours dans le groupe de travail ad hoc et également avec les recourants. La Commission discute enfin sur la forme que la recommandation de la Commission des pétitions doit prendre. Les membres présents s'accordent à dire que pour la « Pétition A », la Commission des pétitions n'a plus de prise sur le sujet vu la procédure administrative entamée qui sera décisive. Décision est prise par la Commission de scinder en deux la recommandation. Sur le fond, l'ensemble des commissaires s'accordent sur le fait que la phase de test est dans l'intérêt de tous et qu'il est justifié de tester le concept sur plusieurs saisons. Comptetenu des arguments développés au point qui précède, les membres de la Commission des pétitions présents recommandent à l'unanimité au Conseil communal de :

- 1. Classer la « Pétition A » relative à la phase d'essai
- 2. Transmettre à la Municipalité pour suite utile la « Pétition B » regroupant les autres pétitions.

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur ce rapport.

Le Président rappelle qu'il y a une proposition double ; classer la « Pétition A » pour la phase d'essai et la « Pétition B » à transmettre à la Municipalité qui regroupe les autres pétitions. Le Président demande si vous désirez voter sur chacun de ces points.

Le Président demande qui est-ce qui demande un vote séparé ?

Le vote séparé des deux pétitions a été accepté pour 37 voix pour, 30 voix contre, 8 abstentions.

Le Président passe au vote pour le classement de la « Pétition A ».

La « Pétition A » est classée à une large majorité, 7 voix contre.

Le Président passe au vote pour le transmettre à la Municipalité pour suite utile la « Pétition B » regroupant les autres pétitions.

Le renvoi à la Municipalité de la « Pétition B » regroupant les autres pétitions est accepté à une large majorité et une abstention.

3.5. Motion du PLR pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit – Motion de l'Union Pulliérane pour un plan directeur du trafic à Pully

Le Président rappelle que pour le point 5 il s'agit de deux motions dont l'examen a été regroupé sous la houlette d'une seule et unique commission.

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Dimitri SIMO, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Dimitri SIMOS:

En préambule de ce rapport, de toute discussion vous rappeler le terme de ces motions. La motion de Monsieur Richard Pfister comportait deux objets. Le premier était que la Municipalité fasse intervenir la population plus tôt dans le processus de réflexion par le biais d'un groupe de consultation. D'autre part, Monsieur PFISTER souhaite que la mise à double sens de l'avenue du Tirage soit étudiée. Monsieur HALDY a déposé une motion qui demandait pour sa part que la valorisation du centre de Pully ne fasse pas l'objet d'une trame directrice souhaite que la mobilité à Pully soit réfléchie par le biais d'un schéma directeur de la circulation comme cela a été le cas avec le Plan directeur communal de 1996. Le Bureau a décidé de mettre ces deux motions ensemble, ce qui était une bonne idée puisque finalement les discussions ont porté finalement à peu près sur les mêmes sujets. Il est vrai que le manque d'information que nous avons eu, nous Conseillers communaux et la population de Pully, a suscité quelques incompréhensions. On a eu l'impression que le travail de la Municipalité était fait sans réflexion globale, mais après discussion avec la

Municipalité on s'est rendu compte qu'elle a toujours eu à cœur de travailler de manière cohérente et que la communication et la transmission des informations ne s'est pas faite de manière optimale. Mais elle a déjà commencé à corriger ses erreurs puisqu'elle a démarré un processus de consultation des commerçants avec la création d'un groupe de travail et la méthode a pour vocation de se généraliser. D'autre part, j'aimerais rappeler que de nombreuses études ont été faites concernant l'avenir de Pully et son aménagement. Elles ont toutes pour base le Plan directeur de 1996 qui est à la base de toutes les réflexions qui ont suivi ensuite, et qui nous amènent maintenant au réaménagement du centre de Pully. L'avenue du Tirage a fait l'objet de discussions nourries au sein de cette commission et la Municipalité nous a présenté sa position. Alors, la mise à double sens de l'avenue du Tirage n'est pas impossible et elle a longtemps fait partie des options envisagées, mais elle n'a finalement pas été considérée comme souhaitable, parce qu'elle ne permet pas de réduire efficacement le trafic de transit et qu'elle reporte les bouchons sur l'avenue de Lavaux d'autre part. La Municipalité de Pully nous a assuré que les réflexions sur le futur de Pully devraient être finalisées par la publication d'un master plan qui paraîtra dans le courant de septembre-octobre. Ce dernier rapport devrait répondre aux questions des motionnaires, c'est pour cette raison et afin de lui laisser le temps de présenter les options qu'elle a choisi et nous en expliquer les raisons, la Municipalité a demandé aux motionnaires de transformer leurs motions en postulats. Sous ces conditions Messieurs HALDY et PFISTER ont accepté de transformer leurs motions en postulats. La commission s'est prononcée à l'unanimité pour le renvoi des deux postulats à la Municipalité. Ainsi, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de renvoyer ces postulats à la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

Madame Christine RENAUDIN demande la parole :

Si le renvoi à la Municipalité est opéré, étant donné que la Municipalité n'est pas pour un double sens de l'avenue du Tirage, pouvez-vous me dire quelle garantie nous avons que cette option sera étudiée réellement? Serait-il possible de faire une mise en place de ce trafic, il suffirait de démonter l'îlot qui permet l'accès au garage de la Migros. Je rappelle que nous avons trois accès pour ce garage, un par étage, ce qui est beaucoup. Donc, on pourrait se passer d'un accès. Cette solution serait-elle envisageable?

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Si Madame RENAUDIN n'était pas intervenue, je ne l'aurais pas non plus fait. Parce que je voulais souligner la qualité du rapport de Monsieur SIMOS qui reflète parfaitement nos débats et qui décrit très précisément les conditions dans lesquelles tant Monsieur HALDY et moi-même avons accepté de transformer nos motions en postulat. En ce qui me concerne c'était précisément parce qu'il a été annoncé par les représentants de la Municipalité que le master plan arriverait dans les mois de septembre ou octobre et qu'il laisserait la possibilité à ce moment-là de soulever à nouveau la question du double sens au Tirage. Dans cet éclairage je vous invite à suivre les propositions de la commission qui veut que nous renvoyions ces deux postulats à la Municipalité.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Juste rapidement pour rappeler ce qu'on a eu l'occasion de dire lors du renvoi de ces interventions à une commission, c'est que ces deux postulats seront l'occasion pour la

Municipalité d'expliciter un certain nombre de points sensibles qui ont du reste déjà été en partie du moins expliqués à la commission. En particulier sur cette question du double sens au Tirage d'expliciter et d'expliquer pourquoi aujourd'hui la Municipalité est arrivée à cette conviction que ce n'est pas une solution techniquement souhaitable. Aujourd'hui, et jusqu'ici on l'a dit à votre Conseil dans différentes occasions et à différentes commission, mais sans jamais le démontrer par des éléments objectifs. La réponse à ces postulats sera une occasion, j'espère, de convaincre le Conseil sur cette question du double sens du Tirage.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Il demande que les personnes qui sont d'accord pour le renvoi de ces postulats à la Municipalité lèvent leur carton orange.

Ces postulats sont renvoyés à la Municipalité à une large majorité, 1 voix contre et 2 abstentions.

3.6. Préavis 06/2014 Evolution de l'environnement du travail informatique Crédit demandé CHF 880'000.00

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Gérard MIELI à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Gérard MIELI:

Je ne vais pas vous relire le rapport de la commission. J'aimerais simplement peut-être amener un point qui n'avait pas été particulièrement clair dans le préavis, c'est les besoins techniques qui justifient ce préavis. Effectivement c'est assez difficile dans un document comme un préavis de définir des besoins techniques. Mais au cours de cette commission la direction de l'informatique ou le service informatique nous a fait une présentation qui était tout à fait détaillée et qui a montré que ce processus est nécessaire pour un bon maintien du système informatique de la Ville de Pully. C'est pour cette raison que cette commission à l'unanimité a décidé d'accepter ce préavis et je vous recommande de le faire également.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La discussion n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur le fond.

Le Président rappelle que les conclusions de la commission ad hoc sur préavis 06/2014 sont les mêmes que celles de la Municipalité et demande que les personnes qui sont d'accord avec ces conclusions lèvent leur carton orange.

Le Préavis 06/2014 sont acceptées à une large majorité et trois abstentions.

3.7. Préavis 07/2014 Rue du Midi – Rue du Centre

Renouvellement des conduites industrielles – Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux – réfection de la chaussée

Crédit demandé CHF 1'630'000.00

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Madame la Conseillère Claire-Lise TILLE, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Madame Claire-Lise TILLE:

La commission chargée d'examiner ce préavis s'est réunie le mercredi 16 avril 2014 dans les bureaux de la Damataire. Elle a été accueillie par Monsieur Marc ZOLLIKER, Municipal DTSI, Messieurs Régis BRASEY, chef de projet et Jean-Luc MEYLAN, chef du bureau technique. Nous les remercions vivement pour les compléments d'informations et les questions qu'ils nous ont apportées. Ce préavis traite d'un problème récurrent. Les conduites en fonte ductile ont été posées en 1979, période durant laquelle la qualité des matériaux et les conditions de pose étaient mauvaises, conduisant à une vitesse de dégradation des conduites supérieures aux attentes. La rupture de la conduite d'eau potable survenue à la Rue du Midi était située exactement à l'emplacement d'une cale en bois, ce qui a provoqué une forte corrosion locale. Suite à plusieurs sondages il est constaté que l'état général de la conduite est en assez bon état mais que celle-ci est installée sur des loches(cales) posées tous les 6 mètres. Afin d'éviter de nouveau dégâts importants et des coûts très élevés dans ce secteur en pente et pavés, la DTSI recommande le remplacement de cette conduite d'eau avant d'effectuer la remise en état définitive de la chaussée. La lecture du préavis lors de notre réunion n'a pas apporté de problèmes majeurs. La commission a donc accepté ce préavis à l'unanimité, sachant que la Commission des finances a donné un avis favorable. Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter le préavis 07/2014 et d'approuver les conclusions de la Municipalité telles qu'elles vous sont présentées.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Roland du BOIS demande la parole :

Lors de la séance ad hoc j'avais émis un vœu que j'aimerais rappeler ce soir. Ce vœu concerne l'escalier qui se trouve à l'angle est du carrefour entre la rue du Midi et la rue du Centre. Cet escalier apporte une petite touche esthétique. Dégage de la circulation cet angle et permet aussi de protéger la zone où se trouve la petite fontaine. Donc mon vœu s'adresse à la Municipalité pour un maintien de cet escalier qui apporte

effectivement quelque chose dans cet environnement.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Il y a une quinzaine d'année environ, nous avions traité au Conseil communal le préavis concernant la transformation du Café-théâtre de la Voirie, ainsi que la réfection de la terrasse située au-dessus de cette salle de spectacle. Il se trouve que j'étais le président de la commission chargée de traiter ce préavis. A cette occasion j'avais suggéré de profiter des travaux touchant ce bâtiment pour améliorer certains espaces extérieurs par des plantations diverses, qui apporteraient un décor naturel et convivial dans ce lieu quelque peu austère. A cette proposition, j'avais encore ajouté l'idée de réaliser une fresque murale sur la façade sud de la Maison Pulliérane qui comporte une surface importante et écrasante sans aucune fenêtre. Ces propositions avaient été accueillies très favorablement par les membres de la commission et aussi par Monsieur FEHLMANN à l'époque chef de service de l'Urbanisme. Ce dernier avait toutefois souhaité inclure ces aménagements dans l'enveloppe globale du préavis, pour autant que le coût des travaux déjà prévus laisse une marge permettant de réaliser mes propositions. Malheureusement, celles-ci furent oubliées malgré le bouclement des comptes laissant un marge d'environ CHF 40'000.00. Depuis cette époque aucun aménagement n'a été effectué dans ce secteur. A l'exception de la pose des parcomètres. Grâce au préavis n° 7/2014, dont nous nous occupons, une nouvelle occasion se présente pour rendre ce secteur plus attractif et plus convivial. Il est vrai que ce préavis ne concerne que l'infrastructure des rues du Midi et du Centre, avec le renouvellement des conduites et canalisations. Mais il serait dommage de ne pas profiter de ces travaux importants pour améliorer les espaces destinés au public, en y apportant quelques plantations et pourquoi pas cette fresque dont je viens de parler. Dans les aménagements extérieurs il n'est prévu que quatre bancs publics, mais aussi la suppression de cinq jardinières. Il ne restera donc plus aucune végétation dans ce secteur, et les personnes assises sur le banc n'auront que la façade austère de la Maison Pulliérane comme décor sous leurs yeux. Pour mieux illustrer mes propos j'aimerais vous citer quelques phrases prononcées par certains habitants de Pully qui ont participé à la marche exploratoire nocturne du 18 février dernier. Ces phrases sont extraites d'un document réalisé par la société « Radiance » qui était mandatée par la commune pour mettre en évidence les réactions des citoyens de Pully à travers leur regard sur l'environnement nocturne dans les rues de Pully. Parmi les centaines de remarques qui ont été exprimées lors de cette exploration nocturne, je ne vous en citerai que quelques-unes. Le gros problème de Pully c'est son manque d'arborisation. C'est une réaction générale des habitants. C'est quand même notre vieille ville et c'est tristounet. Ce serait bien d'y mettre un peu d'ambiance. Ca manque d'arbres ici. Deux luminaires sur la rue du Midi c'est peu. Et comme dernière remarque que j'ai prélevée de ce rapport - je vous la laisse déguster, elle est intéressante, écoutez-moi bien l'avantage de l'obscurité c'est qu'on ne voit pas les imperfections et on s'imagine que c'est magnifique. Je dois dire que c'est une phrase qui fait réfléchir. En résumé et au nom des habitants de Pully, je demande que la Municipalité étudie et réalise quelques aménagement publics principalement dans la forme de plantation dans les rues du Midi et du Centre, afin de créer une ambiance attractive et conviviale qui rende notre belle ville un peu plus vivante et un peu plus lumineuse. Ainsi il ne sera plus nécessaire d'attendre l'obscurité pour imaginer que ces lieux pourraient être magnifiques.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je crois, que je me dois quand même de répondre en deux mots aux interventions qui ont été faites. Comme vous le savez, on l'a réexpliqué en séance de commission ad hoc à chaque fois qu'on a un projet d'infrastructure souterraine à Pully. On ne s'occupe pas seulement des infrastructures souterraines, ce n'est pas pour rien que la direction des travaux et des services industriels et la direction de l'urbanisme et de l'environnement sont côte à côte et occupent les mêmes locaux. C'est qu'elles travaillent ensemble et à chaque fois les projets d'infrastructure sont soumis aussi à la direction de l'urbanisme et de l'environnement, qui les examine et qui nous communique les mesures d'aménagement qu'elle souhaiterait voir mises en œuvre en coordination avec les projets d'infrastructure. Evidemment dans le projet rue du Midi, rue du Centre, ça a aussi été le cas. Et la direction de l'urbanisme a examiné les aménagements à faire et à modifier. Effectivement il y a le problème du petit escalier qui se trouve à l'angle de la rue du Midi et de la rue du Centre. Il a été évoqué en commission comme vous l'avez dit. Il a été apparemment évoqué dans différents groupes politiques lors de la préparation de cette séance. On va encore réfléchir à cette problématique-là. La réexaminer encore une fois pour voir si effectivement ce serait judicieux de réintroduire cet escalier. Donc, nous avons entendu vos remarques. Quant aux plantations, vous savez qu'il y a beaucoup de réaménagement d'anciens centres. Ces anciens centres, ils sont effectivement souvent assez minéraux, mais ça toujours été le cas. Je crois que si vous regardez des photos du vieux Pully, vous ne trouverez pas forcément des centaines d'arbres à la rue du Midi et à la rue du Centre. Donc ce n'est pas une nouveauté qu'il n'y ait pas d'arbres. Alors des plantations, éventuellement, mais je crois qu'il y a quand même pas mal d'arbres à Pully et très arborisés en dehors de l'ancien bourg. Même dans certaines parties de l'ancien bourg on trouve de l'arborisation. Donc, je ne crois pas que c'est deux, trois bacs plantés qui vont amener de la vie au centre de Pully. On va peut-être encore une fois remettre l'ouvrage sur le métier et réfléchir encore une fois à cet aménagement. Ce n'est pas certain qu'on rajoute des bacs plantés puisque il y en a actuellement et que la direction de l'urbanisme a jugé plustôt qu'il fallait les supprimer.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Mon exposé était peut-être un peu long tout à l'heure. Je serai très bref, tout simplement en disant que je ne suis pas du tout d'accord avec les conclusions de Monsieur Marc ZOLIKER. Donc ce n'est pas nécessaire de prendre comme exemple des bourgs qui n'ont plus aucune plante pour trouver cela comme un modèle à suivre. Ceci est-ce qu'il est possible demander un amendement ?

Le Président : Je ne vois pas un amendement, dans quel sens ? Un amendement sur les conclusions du préavis.

Monsieur Frank DUCRET:

J'ai rédigé un amendement, s'il est accepté, eh bien tant mieux, sinon bien voilà, je ne connais pas les procédures. Mais si vous voulez je vous le lis.

Le Président rappelle qu'un amendement peut modifier un préavis, mais pas les conclusions de la commission.

Monsieur Frank DUCRET:

Si vous voulez je le lis et puis si vous estimez que ce n'est pas présentable, je le retire. Et ça reste que souhait, un vœu. C'est très bref : L'amendement tel que je le verrais – s'il est accepté tel quel – « Le Conseil communal de Pully demande que la Municipalité étudie et réalise dans le cadre des travaux prévus à la rue du Midi et à la rue du Centre quelques aménagements publics, principalement sous la forme de plantations, afin de créer un décor attractif et convivial pour rendre la vieille ville un peu plus lumineuse et vivante ». Si vous le voulez, vous le prenez et sinon ça m'est égal.

Le Président : vous avez entendu l'amendement par Monsieur le Conseiller Frank DUCRET. Je vais relire l'amendement de Monsieur Frank DUCRET : Le Conseil communal de Pully demande que la Municipalité étudie et réalise dans le cadre des travaux prévus à la rue du Midi et à la rue du Centre quelques aménagements publics, principalement sous la forme de plantations, afin de créer un décor attractif et convivial pour rendre la vieille ville un peu plus lumineuse et vivante. Le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer sur cette proposition.

Monsieur Jean DUTRUIS demande la parole :

Je crois que le public de demande des plantations d'arbres, mais simplement qu'on y laisse les bacs à fleurs existants. Surtout que deux de ces bacs à fleurs sont renouvelés – tout le plan foral est renouvelé par les citoyens – et je ne vois pas ce qui ferait de plus d'enlever des cailloux existants qui ne servent à rien et qui sont horribles, de simplement y mettre des bacs à fleurs pour remplacer ceux-ci.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Je ne vois pas pourquoi le Conseil ne pourrait pas modifier les conclusions d'un préavis. C'est sa décision. C'est bien mis, le Conseil décide, par conséquent on doit pourvoir intégrer et ensuite l'accepter ou non la proposition de Monsieur Frank DUCRET, par exemple, sous un point quatre, qui commencerait par un verbe. Je ne sais plus quel verbe Monsieur DUCRET propose. On a le point trois qui commence par « d'autoriser la Municipalité » on pourrait imaginer que le point 4 commencerait de demander que la Municipalité, et ensuite la demande de Monsieur DUCRET ».

Le Président : En soi un Conseiller a le droit de proposer un amendement, il n'y a pas de doute le règlement le permet.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN, demande la parole :

Evidemment le Conseil est souverain et vote ce qu'il veut. Cela veut dire qu'il peut voter une conclusion supplémentaire à notre préavis. Je vous rends simplement attentif qu'on a aucune idée de la portée financière de l'amendement qui est proposé par Monsieur Frank DUCRET. Donc, voilà. Le Conseil décide en connaissance de cause, il y a un montant précis qui prévu dans le préavis pour les aménagements urbains. Alors je crois que cela a été clairement dit par Monsieur Marc ZOLLIKER. Cette remarque sera prise en compte comme un vœu dans le cadre du crédit voté. Il me semble que ça me paraît suffisant. En tout cas, le message paraît très clair pour la Municipalité.

Madame Nathalie JAQUEROD demande la parole :

J'aimerais juste rebondir sur ce que Monsieur le Syndic vient de dire. A mon avis, si les conclusions du préavis sont amendées avec un point 4 qui demande à la Municipalité d'ajouter etc..., ceci sera bien évidemment dans le cadre global des CHF 1'630'000.00 pour lesquels on s'exprime.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je vous ai entendu et je suis assez ahurie quand vous dites que vous ne savez pas la portée financière que cela aura et si on peut supporter cette dépense supplémentaire. Alors là, il ne faut quand même pas exagérer. La commune de Pully n'est pas aux abois et ça ne va pas se monter à des centaines de milliers de francs.

Le Président rappelle la disposition réglementaire concernant les amendements. Donc l'article 83 prévoit que tout membre du Conseil peut présenter des amendements ou des sous-amendements. L'amendement tend à modifier les conclusions d'un préavis municipal ou la teneur d'une disposition réglementaire. L'amendement doit être mis en discussion que s'il est présenté au président par écrit. Ce qui est le cas. Les amendements à un préavis municipal, qui comporteraient une dépense supplémentaire ou la majoration de 10 % d'un poste proposé, ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission compétente ne se soient prononcées à leur sujet. Donc on devrait demander à la commission compétente de se prononcer dans la mesure où ça entrainerait des dépenses supplémentaires.

Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :

J'aimerais juste rappeler une chose, c'est que le préavis comporte des marges. Au niveau des coûts ça pourrait encore passer au stade des soumissions définitives. Donc ces marges sont largement suffisantes pour effectivement répondre à un besoin de plantation surtout si les bacs sont maintenus et qu'on ait un petit peu de verdure. On restera automatiquement dans le montant. On n'a plus de 10 % de marge sur la totalité de préavis présenté.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je crois que la Municipalité a bien entendu ce qui s'est dit, le vœu qui s'est exprimé. Je pense que c'est possible de le considérer comme un vœu affirmé de votre part. C'est un vœu dont on peut tenir compte et on va revoir les aménagements et voir ce qu'il est possible de faire et je vous propose de voter le préavis tel quel en nous laissant soin de reconsidérer les aménagements.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Je ne suis pas d'accord avec cette proposition. D'après les réactions des personnes au tour de moi, il n'est pas question d'accepter cette proposition parce qu'il y a une quinzaine d'année il en était de même. On a fait des économies relativement importantes sur le préavis et il ne s'est rien réalisé. Alors je demande simplement de ne pas ajouter un seul franc au montant qui va être voté. Il suffirait de prélever sur la marge qui a été prise ou obtenue lors du préavis il y a une quinzaine d'années. Et à mon avis on pourrait faire des monts et merveilles. Je maintiens mon amendement et je peux vous le donner.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN, demande la parole :

J'aimerais dire que je suis navré Madame Annie MUMENTHALER si vous êtes ahurie par mes propos. Vous les avez certainement mal compris. Ce n'était pas l'idée du tout. J'ai simplement voulu dire, mais j'ai peut-être mal entendu l'amendement proposé par Monsieur Frank DUCRET. Il ne me semble pas qu'il ait dit que ces propositions devaient s'inscrire dans le crédit voté. Pour aller dans le sens de la remarque de Madame Nathalie JAQUEROD. Alors si c'est le cas, ça sera au moins

plus précis. Je veux simplement dire que les propositions, comme fait Monsieur DUCRET, aujourd'hui elles ne sont pas prévues dans le budget. Bien sûr que la situation financière aujourd'hui permettra sûrement de faire quelques aménagements meilleurs que ceux qui sont prévus, mais il faudrait essayer de se tenir dans le cadre du crédit qui est proposé ce soir au Conseil. C'est un petit peu ce que voulait dire par ma remarque, que la proposition ne correspond pas à ce qui a été chiffré dans le préavis. On sait aussi qu'avec les appels d'offres probablement on aura des marges et peut-être on pourra faire un peu plus. Voilà, encore une fois vous pouvez voter cette conclusion supplémentaire, mais il faudrait peut-être préciser que c'est dans le cadre du crédit que vous votez dans la première conclusion.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

Formellement je crois que l'on dérape un petit peu. Nous avons un préavis qui concerne une réfection de canalisation dans la rue et on essaye de profiter de cet objet pour créer d'autres éléments qui ne sont pas directement liés. Ce qui est lié c'est qu'effectivement au moment où on creuse dans la rue il y a un réaménagement de la surface qui devra être fait, et cela ça fait un objet de ce préavis. Par contre, créer un site que l'on aimerait voir assez merveilleux, assez convivial, etc.. c'est un autre sujet, nous nous sommes sur un problème de canalisation. Plus tôt que de faire un amendement, d'abord on n'amende que des conclusions. Et ce qui a été proposé par Monsieur Pfister tout à l'heure, effectivement c'est déjà un bon point. Mais, il faudrait y mettre un crédit et il faudrait que ce soit un peu réfléchi. C'est-à-dire que ce soit pris dans le crédit. Mais ce n'a pas été étudié au préalable. On ne sait pas très bien où on va. La proposition est intéressante d'aménager, de trouver un aménagement de décor de centre et plus tôt que le faire par un amendement sur ce préavis. Je propose que Monsieur Frank DUCRET fasse une motion. Une motion qui à ce moment-là sera constructive et ferait que cet objet est du décor du centre du village. Mais pas en amendement, on est complètement à côté là. Donc, moi je propose d'accepter ce préavis tel qu'il est écrit. Bien sûr que la Municipalité, et je n'en doute pas, va prendre en considération nos discussions en faisant le réaménagement des chaussées. Mais, si on veut plus, notamment des décors sur des façades etc... ça n'à rien à voir avec des canalisations. Donc ça n'entre pas en amendement de ce préavis. Donc je propose d'accepter ce préavis tel quel. Si jamais on faisait quelque chose, je propose à Monsieur Frank DUCRET ou à d'autre de faire une motion.

Madame Christine RENAUDIN demande la parole :

Je m'étonne de l'intervention du dernier Conseiller. Je partage l'ahurissement de Madame Annie MUMENTHALER et je soutiens Monsieur DUCRET. Je ne comprends pas que certains se sentent menacés par des fleurs. Je vous rappelle que vous avons un crédit de CHF 163'000.00 constitué par les 10 %, je ne pense pas que quelques tulipes vont coûter ce prix-là. Je regrette que l'on ne profite pas d'être efficace et que l'on s'étende dans des motions qui seront soumises dans d'autres temps. On pourrait pour une fois être efficace et de faire tout d'un seul coup. Donc, j'encourage et je soutiens la motion de Monsieur Frank DUCRET.

Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :

Excusez-moi d'intervenir à nouveau, mais mon cher Conseiller, juste mentionner ceci c'est au point 6 de notre préavis est mentionné aménagements urbains. Et on met CHF 23'000.00 pour supprimer des éléments, si on mettait CHF 23'000.00 pour améliorer les éléments se serait nettement suffisant. Je soutiendrai l'amendement de

Monsieur Frank DUCRET.

Monsieur Pascal PFISTER demande la parole :

Je voudrais apporter mon soutien à la première intervention de mon confrère Monsieur Roland DU BOIS qui précisément parlait de cette suppression que je comprends très difficilement, de ces escaliers. C'est un élément qui pour ma part me paraît indispensable de maintenir. Sur le maintien d'autre part je vois que la question du financement est importante et on évitera une démolition fort coûteuse, quand même une évacuation. Cet escalier je vous garantis lorsque c'est l'hiver, il sert aux personnes âgées et aux piétons qui remontent la rue du Midi et évitent ainsi de chuter sur du verglas. Cet élément a été bien construit depuis quelques années par ceux qui l'ont conçu. Moi, je reviens là-dessus et j'insiste auprès de la Municipalité pour faire cette économie de démolition. Ca ne me paraît pas du tout intelligent de supprimer ça. D'autre part, je trouve que dans cette affaire-là les usagers de la rue du Midi, c'est quand même le centre historique, auraient pu être consultés. Personne n'a été consulté, tout se fait dans les services techniques et on nous présente quelque chose de ficelé. Une petite enquête sur place, des personnes qui vivent depuis longtemps là aurait pu être faite et aurait pu affiner un peu mieux le projet. Il y a également le café du Centre qui a également une terrasse un peu éphémère sur ces pavés. Ne serait-il pas judicieux peut-être pour maintenir la seule vie dans lieu, de prévoir peut-être un coloris de pavés ou quelque chose comme ça. Je trouve un peu dommage la façon dont la Municipalité et les services techniques procèdent lors de réfections et de crédits importants. Merci de me répondre.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Par principe ce serait favorable à ce genre d'aménagement qui rendrait notre commune, notre centre moins austère. Et ça paraît tout à fait logique de coupler des aménagements de ce genre avec des travaux, des fouilles etc.. donc contrairement à l'avis de Monsieur Jean-Marc DUVOISIN, via une motion, on découpe les travaux et on les rend plus coûteux. Par contre, ce qui me gêne dans cette affaire c'est que la proposition, tout à fait sensée, n'a pas été présentée en commission. Elle aurait pu être discutée, chiffrée et même si Monsieur Frank DUCRET ne faisait pas partie de la commission, mais il aurait pu s'adresser à un membre de cette commission pour présenter l'amendement. Mais sur le principe je suis d'accord.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je vais redire ce que j'ai déjà dit tout à l'heure, la Municipalité a entendu les remarques concernant l'escalier. Ce qui dire quand même, Monsieur le Conseiller Pascal PFISTER, c'est pour les travaux l'escalier devra être de tout façon démonté. Mais, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on va reconsidérer un petit peu l'étude et voir si cet élément doit-être réintroduit dans le projet. Pour le reste je laisse le Conseil décider souverainement ce qu'il veut faire avec la proposition de Monsieur Frank DUCRET.

Le Président rappelle que nous avons eu de nombreuses interventions sur ce point. Nous sommes en présence d'un amendement. Certains proposent que ces propositions soient présentées sous la forme d'une motion ou d'un postulat. Le problème réglementaire que nous avons, c'est que l'amendement présenté ne dit pas expressément que ces aménagements devraient s'inscrire dans le cadre du crédit que nous votons. Donc, si ça devait entraîner des dépenses supplémentaires — j'image

quand même que ce crédit a été calculé de façon certes, mais ce crédit a été calculé de façon précise – si nous devons avoir des aménagements complémentaires qui ne sont pas dans la logique de cette proposition, mais qui entraîneraient des dépenses supplémentaires, cela doit-être approuvé par la commission compétente. Donc on ne peut pas adopter cet amendement sans autres. A moins que, Monsieur Frank DUCRET propose que son amendement soit compris comme étant inclus dans la proposition de la Municipalité.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Je pense qu'il est préférable de suivre la proposition de notre Syndic, que celle de Monsieur Marc ZOLLIKER. Donc, comme je l'ai dit au début de mon intervention. Il y a 15 ans, tout le monde était plein de bonnes intentions. Mais lorsqu'il a fallu entreprendre des travaux qui avaient été admis dans le principe, eh bien rien ne s'est passé alors je préfère un amendement qui engage la Municipalité et comme Monsieur le Syndic l'a proposé, je vais simplement modifier mon amendement en précisant que ces aménagements devraient être inclus dans le montant du préavis. Comme ça il n'y a plus de problèmes.

Monsieur Richard GOLAY demande la parole :

Je déplore un peu la position de Monsieur Frank DUCRET, la Municipalité nous a donné plusieurs fois ce soir l'assurance qu'elle allait tenir compte de la proposition de Monsieur Frank DUCRET. Personnellement, j'aurais souhaité qu'on vote sur la proposition de Monsieur Frank DUCRET en tant que vœu et si c'est refusé, ensuite au niveau du préavis.

Le Président rappelle que compte tenu du texte proposé par Monsieur Frank DUCRET, en complément « Ces aménagements devraient être inclus dans le montant du préavis ». Le Président propose que nous nous prononcions sur cet amendement.

Le Président demande que celles et ceux sont favorables à l'amendement proposé sont priés de lever leur carton organe.

L'amendement de Monsieur Frank DUCRET est accepté large majorité avec 20 voix contre et 4 abstentions.

Le Président relit le texte de l'amendement. C'est un amendement aux conclusions avec un point 4 qui sont les suivantes :

- 1. d'adopter le projet de renouvellement des conduites industrielles, de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et de réfection de la chaussée aux rues du Midi et du Centre, soumis à l'enquête publique du 7 février au 10 mars 2014.
- 2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'630'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 3. D'autoriser la Municipale à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes : Le président : Je vous passe la lecture de toutes ces modalité -.
- 4. demande que la Municipalité étudie et réalise dans le cadre des travaux prévus à la rue du Midi et à la rue du Centre quelques aménagements publics, principalement sous la forme de plantations, afin de créer un décor attractif et convivial pour rendre

la vieille ville un peu plus lumineuse et vivante. Ces aménagements devraient être inclus dans le montant du préavis.

Le Président passe au vote des conclusions amendées du préavis 07/2014, et demande que celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions amendées sont priés de lever leur carton orange.

Les conclusions amendées du préavis 07/2014 sont acceptées à une large majorité, 2 voix contre et une abstention.

3.8. Préavis 08/2014 Acceptation d'un legs

Le Président rappelle que le rapporteur de la commission ad hoc est Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER. Madame Annie MUMENTAHLER a demandé au Président si elle pouvait faire son rapport depuis sa place vu sa difficulté à se déplacer. Le Président l'a autorisée à le faire, donc il l'invite à faire un rapport depuis sa place.

Madame Annie MUMENTHALER:

Vous avez tous reçu le rapport de la commission, qui s'est réunie le 7 avril 2014 à la Maison Pulliérane. Je ferais donc une très brève synthèse ce soir. Les membres de la commission ont été très heureux de siéger pour un préavis aussi positif. Ils ont été touchés par le legs de CHF 250'000.00 net de tous frais de succession pour la création d'une crèche à Pully fait par une personne qui a habité 13 ans dans notre commune avant de s'éteindre dans un EMS à Lutry. Les commissaires souhaitent qu'un signe de reconnaissance envers cette généreuse donatrice puisse être fait dans la nouvelle pouponnière qui aura profité de ce legs. Aux dernières nouvelles le notaire a précisé qu'aucune disposition particulière n'avait été faite concernant l'anonymat de cette personne. Il sera donc possible d'exaucer ce vœu. Tous les commissaires ont relevé la nécessité absolue de créer dans notre ville de nouvelles places de pouponnière. Reste à trouver les locaux. Le coût annuel envisagé pour une structure d'accueil de la petite enfance pour 17 petits de 0 à 2,5 ans s'élève aujourd'hui à environ CHF 660'000.00, dont un part communale d'environ CHF 300'00.00. Cette précision mise dans le rapport ne doit en aucun cas être considérée comme négative. Nous avons voulu simplement aller au bout du raisonnement qui veut qu'une nouvelle infrastructure amène aussi des charges nouvelles annuelles sur le long terme. En conclusion, la commission vous recommande bien évidemment d'accepter le legs de cette généreuse personne et de suivre les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Philippe WEBER demande la parole :

Nous avons la chance et le bonheur qu'une donatrice lègue à la commune un montant CHF 250'000.00 destiné à un établissement pouvant accueillir des enfants. Il est peu important qu'elle s'appelle nurserie, pouponnière ou garderie. Le but est de trouver rapidement comment utiliser cette manne bienvenue qui permettra à beaucoup de parents d'avoir un peu de temps pour eux ou vaquer à des occupations professionnelles. Quant à la charge des locaux, si elle est si difficile, pourquoi ne pas penser à l'achat de cellules modulaires, pour nos chères têtes blondes, qui peuvent s'emboîter les unes à côté des autres ou les unes sur les autres comme de belles constructions de « lego » ou de « duplo ». A relever, ce que certains appellent de

vulgaires containers sont en fait des espaces qui peuvent être aménagés avec tout le confort nécessaire, électricité, toilettes, lavabos, chauffage ou même l'air conditionné. Ces structures pouvant s'agrandir au fil du temps et des nécessités sont facilement transportables et réutilisables. Elles ont en plus l'avantage d'être intéressantes sur le plan financier et peuvent être montées rapidement sans aménagements trop coûteux. Il y a d'ailleurs de nombreux exemples dans les pays voisins, Hollande, Angleterre ou ces cellules modulables servent à faire des studios tout confort pour les étudiants. Pour l'espace requis, pourquoi ne pas utiliser une partie de la cour du collège principal où se trouvait avant la ludothèque. Quant au coût de l'exploitation certains postes au budget sont plus importants, bien plus importants et onéreux pour la population en rapport des services rendus.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président passe au vote des conclusions du préavis 08/2014, et demande que celles et ceux qui sont d'accord avec l'acceptation de ce legs sont priés de lever leur carton orange.

Les conclusions du préavis 08/2014 amendées sont acceptées à l'unanimité.

3.9. Préavis 09/2014 Parking du Pré de la Tour de la Tour – Restructuration des crédits/obligations hypothécaires

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Carlos GUILLENS à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Carlos GUILLENS:

La commission ad hoc chargée de traiter le préavis 09/2014, s'est réunie le 14 avril 2014 en présence de Messieurs le Syndic, Gil REICHEN et notre chef des finances Claude -Alain CHUARD. Ces derniers nous ont présenté un résumé des différentes phases et des processus d'assainissement financier réalisé jusqu'à ce jour et ont répondu aux questions nombreuses des commissaires. Un grand merci pour la qualité des réponses techniques, parfois un peu complexes qui ont été données. Vous avez reçu le rapport complet reflétant les thèmes traités en séance de la commission. Je ne rentrerai donc pas dans les détails. Il est relevé toutefois que le processus d'assainissement financier en cours ne va pas à lui seul résoudre la problématique de la sous-occupation du parking et sa meilleure utilisation. Un certain nombre d'avis et de suggestions ont été formulé par les commissaires. Ils sont résumés dans le rapport. La commission s'est prononcée, enfin, favorable sur les propositions du préavis à raison de 7 voix pour et une abstention. Elle vous recommande donc d'accepter ces conclusions dans le sens des propositions figurant au point 10 du préavis. La Commission des finances s'est réunie le 10 avril 2014 et a donné un préavis financier favorable au préavis N° 09-2014, à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La discussion sur l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président passe au vote des conclusions du préavis 09/2014, et demande que celles et ceux qui sont d'accord les conclusions du préavis qui sont les mêmes que celles de la commission sont priés de lever leur carton orange.

Le Préavis 09/2014 est accepté à une large majorité avec 2 abstentions.

3.10. Propositions individuelles

Le Président a reçu une « simple question » que Monsieur Richard GOLAY souhaite présenter à la Municipalité. Il lui passe la parole.

Monsieur Richard GOLAY:

En date du 8 février 2012, le Conseil communal de Pully a suivi les recommandations de la Commission en charge de la motion de votre serviteur intitulée « Pully, Cité de l'énergie 2012 ». Celle-ci recommandait, je cite le rapport, « de renvoyer la motion à la Municipalité en vue d'une étude et rapport à présenter sous forme de préavis pour le Conseil communal à ce sujet qui devrait être établi dans un délai d'un an selon le représentant de la Municipalité ». Ma question, au nom du groupe Les Verts, en deux parties : Quand est-ce que la Municipalité va nous présenter un rapport de prévis ? La Municipalité pourrait-elle nous résumer succinctement les démarches entreprises en interne et en externe depuis le renvoi de la motion par le Conseil communal ?

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je remercie tout d'abord Monsieur le Conseiller Richard GOLAY de m'avoir transmis sa question lundi déjà ce qui me permettra de vous donner des premiers éléments de réponse ce soir. Alors effectivement la motion de Monsieur le Conseiller Richard GOLAY a été déposée fin 2011, acceptée à une large majorité de ce Conseil communal début 2012 et cette acceptation n'a pas été sans effet. Comme vous le savez dans son programme de législature déjà, la Municipalité a inclus plusieurs éléments qui sont et qui seront nécessaires à la labellisation « Cité de l'énergie » de notre ville. Tout d'abord définir l'objectif énergétique communal et en suite l'élaboration d'un plan directeur communal de l'énergie. Ça c'est les éléments qui sont contenus dans notre programme de législature. La Municipalité a ensuite dès le mois de juin de l'année dernière, en 2013, engagé un délégué à l'énergie qui est responsable de coordonner les différents dossiers liés aux problématiques énergétiques. On peut dire que l'engagement de notre délégué à l'énergie a véritablement lancé le processus devant nous amener à la labellisation de Pully en tant que Cité de l'énergie. Depuis lors deux démarches ont été entreprises : D'une part, l'établissement, par l'Association Cité de l'énergie, d'un état des lieux détaillé de la situation actuelle de notre commune, sur la base des critères définis par l'Association Cité de l'énergie. Cette analyse est la première étape de la labellisation. Ensuite, un mandat visant à la réalisation d'une planification énergétique territoriale - c'est un terme un peu compliqué, je ne vais peut-être pas me lancer dans l'explication de ce que c'est ce soir. Mais vous pourrez avoir plus ample information très bientôt – a été attribué à un mandataire externe. Cette étude servira de base solide à l'élaboration d'un plan directeur communal des énergies. Vous savez, la Ville de Pully est déjà membre de l'Association Cité de l'énergie, mais seulement membre elle va maintenant s'engager plus avant et devenir ce qu'on appelle « partenaire en processus ». Cela signifie que notre ville va structurer sa politique énergétique avec les instruments du label Cité de l'énergie et avancer, pas à pas, vers la labellisation. J'aimerais encore souligner que la démarche dans laquelle nous nous sommes engagés impliquera toutes les Directions de la Ville de Pully et qu'elle demandera des efforts importants de la part de notre commune. Ce qui va se passer maintenant, c'est qu'un catalogue des différentes mesures pratiques à prendre pour aller vers la labellisation va être établi par tous les services municipaux. Nous tiendrons, bien entendu, votre Conseil informé de l'évolution de ce dossier, notamment lors que ce catalogue de mesures concrètes aura été établi.

3.11. Divers

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Le groupe de travail qui a examiné la réforme du Règlement de notre Conseil a terminé ses travaux le 30 janvier dernier et j'aimerais demander à la Municipalité si la préparation du préavis pose un problème important ou autrement dit dans quel laps de temps nous pouvons attendre la soumission au Conseil d'un préavis ?

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'aimerais profiter de saluer les efforts de la Municipalité pour les actions pour favoriser la réutilisation d'objets « soit disant obsolètes », donc il y a d'abord le site de la commune qui donne certaines indications. Il y a l'emplacement prévu pour ça à la déchetterie et les boîtes d'échanges. Si je peux me permettre un suggestion à propos de ces boîtes, elles sont, à mon avis extrêmement, enfin très discrètes. Ce serait de les rendre plus voyantes, puis si possible plus grosses, mais j'imagine qu'on est à un stade à une période d'essai actuellement. Mon vœu à l'intention des Conseillers communaux c'est utiliser ces boîtes et profiter de l'occasion. J'ai pu constater que celle du Centre qu'entre ce matin et ce soir que le contenu avait pas mal changé. Donc affaire à suivre.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Ma remarque s'adresse à la Municipalité, nous avons reçu dernièrement un prospectus tout ménage sur le rendez-vous du samedi 3 mai pour le vide-grenier à la place de la Clergère. Quelle ne fut pas ma surprise en lisant au verso de ce flyer la mention soulignée en rouge « Parking de la Clergère fermé ». Un petit plan sur ce verso signal le parking Pré de la Tour et le parking de Samson Reymondin. D'habitude un vide-grenier a des places parc à proximité immédiate. Pensez-vous réellement que les personnes qui vont acheter un fauteuil, une commode, un lit vont le trainer à pied jusqu'au parking indiqué. Pour ma part, je pense que cette fermeture totale aux véhicules de la place de la Clergère va refroidir plus d'un acheteur potentiel. Il ne faudra pas donc tirer une conclusion définitive en cas de succès mitigé de cette manifestation.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Concernant le projet du nouveau règlement de votre Conseil. Effectivement le groupe de travail a terminé ses travaux relativement vite et il n'y a pas de problèmes particuliers. Le travail est en cours, le projet rédigé tel qu'il est issu du groupe de travail a été transmis au Canton, au service juridique, pour avoir un avis et visiblement

ce service est un petit peu sous l'eau comme on dit. Compte tenu probablement du nombre de règlements de Conseils communaux qui sont en cours de révision et on attend des nouvelles de ce service pour pouvoir après proposer un préavis à votre Conseil. On va les relancer sans faute, rapidement.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

J'aimerais rassurer Madame la Conseillère MUMENTHALER quant au chargement des objets que les gens pourraient acheter au vide grenier. Alors évidemment, vous pensez bien que pour loger une cinquantaine d'emplacements potentiels pour des personnes qui aimeraient vendre des objets dans un vide grenier pour la traditionnelle récolte des déchets spéciaux, ça demande de la place c'est pour cela le parking de la Clergère sera normalement totalement occupé. Par contre, nous avons prévu des places de charge pour que les gens qui ont acheté des objets encombrants puissent venir les chercher et les charger. Soyez rassurée, il y aura une possibilité de venir en voiture et charger des objets.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 21h50. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que notre prochaine séance aura lieu le 4 juin 2014 à la même heure et au même endroit.

Le Président :	La secrétaire :	
Pierre Zappelli	Jacqueline Vallotton	